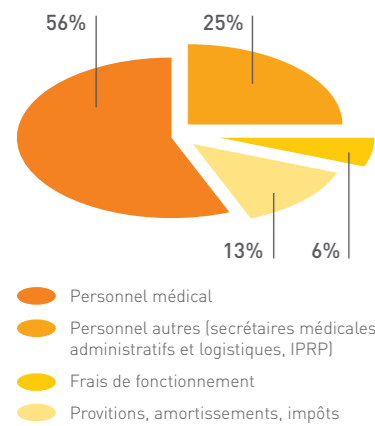


ZOOM ENQUÊTES ET COTISATIONS

→ La santé au travail : charge ou investissement ?

Répartition des charges de l'AST :



Votre représentation de la Santé au Travail évolue lentement... mais sûrement.

Si la Santé au Travail demeure une obligation réglementaire pour 92% des répondants et que vos attentes sont encore très ciblées sur le suivi médical de vos salariés, vous êtes près de 85% à nous considérer comme des partenaires pour la prévention des risques.

Depuis la Réforme de 2004, nos missions sont en effet davantage orientées vers des actions de prévention le plus en amont possible des risques (prévention primaire). Nous développons des expertises pour intervenir dans vos entreprises par nos conseils aux employeurs, partenaires sociaux et salariés. Alors, n'hésitez plus à solliciter votre médecin spécialiste en Santé au Travail !

Une remarque récurrente sur les autres points abordés dans l'enquête porte sur le montant de la cotisation jugé élevé comparativement à la médecine de ville. Une explication s'impose :

Il s'agit d'une cotisation annuelle regroupe un ensemble de prestations destinées aux entreprises, mais encore souvent méconnues.

En effet, l'identification des dangers, l'évaluation et la prévention des risques, le conseil et l'accompagnement, les informations de prévention, les études et recherches, les formations, la délivrance de l'avis d'aptitude médicale au poste et le suivi de l'état de santé des salariés sont autant de prestations qui ne peuvent être comparées à l'activité d'un médecin généraliste. Si le médecin du travail – spécialiste en santé au travail – exerce une activité clinique au cabinet médical lors des visites médico-professionnelles périodiques, d'embauche, de reprise ou sur demande du salarié ou de l'employeur, il consacre également au moins 150 demi-journées par an aux actions sur le milieu du travail. Ainsi, le médecin du travail joue pleinement son rôle conseil pour que la santé au travail devienne un « facteur clé de succès » pour l'entreprise.

L'enjeu consiste alors à trouver les points de convergence entre santé au travail et santé de l'entreprise toute entière.

Il s'agit pour le dirigeant de trouver la combinaison idéale entre la santé de son personnel et celle de son entreprise en bénéficiant de conseils et de services de qualité de la part de son Service de Santé au Travail :

- mieux connaître, évaluer et prévenir les dangers au sein de l'entreprise
- contribuer à la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail
- mettre l'entreprise en conformité avec la réglementation
- obtenir des conseils adaptés aux besoins et spécificités de l'entreprise, de son secteur d'activité et de ses métiers
- bénéficier de prestations de services pluridisciplinaires
- s'informer grâce aux outils de communication de son service de santé au travail (journal, site internet, fiches pratiques...)

Ainsi peut naître une véritable politique de santé au travail développée par l'entreprise (direction, partenaires internes et externes) qui autorise une réduction de l'absentéisme, des maladies professionnelles et des accidents du travail. Il s'agit d'un investissement pour l'entreprise qui voit sa performance préservée et même souvent améliorée en agissant indirectement tant sur le climat social, les conditions de travail que sur la productivité. Les efforts ainsi consentis par l'entreprise dans le domaine de la prévention des risques professionnels restent sans commune mesure avec le coût de la réparation des accidents du travail ou de maladies professionnelles.

QUAND FAIRE APPEL AU MEDECIN DU TRAVAIL ?

- Vous aider dans l'«évaluation des risques»
- Mettre en place une démarche globale de prévention dans votre entreprise
- Aménager des locaux, postes ou préparer l'installation de nouvelles machines
- Étudier les ambiances de travail (bruit, éclairage, température...)
- Étudier les postes de travail et les contraintes physiques et psychologiques
- Vous informer sur la toxicité des produits ou l'évolution des normes de sécurité
- Mettre en place une action d'éducation sanitaire auprès des salariés (tabac, alcool, drogues, nutrition ...)
- Former à la prévention (secourisme, risque chimique, ergonomie des postes de travail) ...

Coordination pour AST Grand Lyon : Directeur de la publication : JC Safaure • Correspondant : Karine PASSAGNE-CORTESI • Publication éditée par AST67 • Rédacteur en chef : JF Caroff et Corinne Schnell • Copyright AST67 • Création graphique : www.fibregraphique.com • Illustration : Betty Bone • Impression IREG, mars 2008 • Dépôt légal Décembre 2007 - ISSN 1634-4444



13, rue Emile Decorps
69627 VILLEURBANNE Cedex
Tél. 04 72 11 38 72

Mail : k.passagne-cortesi@astgrandlyon.fr
www.astgrandlyon.fr

Objectif

Santé au Travail

→ Édition Spéciale 2008 n°1



ÉDITORIAL



Serge BOUVIER
Président AST Grand Lyon

Ce premier numéro d'« Objectif Santé au travail » démarre en fanfare avec les résultats de l'enquête lancée auprès de nos entreprises adhérentes fin 2007.

Je ne développerai pas les résultats qui vous sont présentés, si ce n'est pour dire que les informations obtenues vont nous permettre de mieux répondre à vos attentes.

Si cette enquête a pour objet de mieux vous connaître, ce feuillet d'information, lui, a pour vocation de vous aider à nous connaître, de créer avec vous une relation durable, vous apporter les informations nécessaires à une meilleure appréhension des enjeux de la santé au travail.

La santé au travail bouge et va devoir s'adapter rapidement à de nombreuses évolutions : celles du monde économique qui s'accroissent depuis la mondialisation, celles des enjeux des entreprises dans le domaine de la protection des salariés, mais aussi celles de ses propres structures avec la pénurie attendue de médecins du travail pour les années à venir.

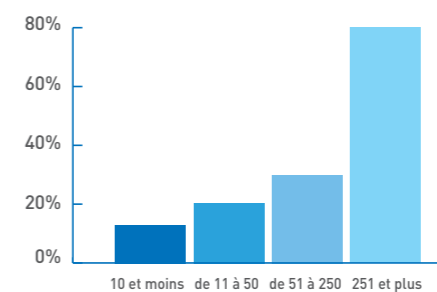
Les chantiers ouverts sont nombreux et passionnants. Nous relèverons avec enthousiasme ce défi.

A bientôt pour le n° 2 d'« Objectif santé au travail ».

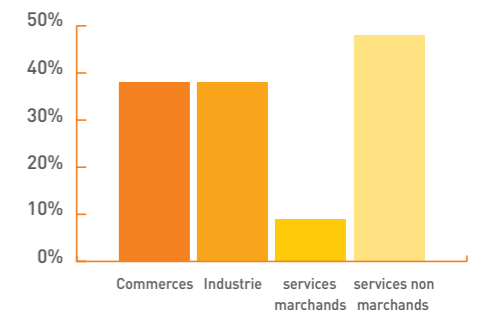
Découvrez les résultats de l'enquête employeur

Vous avez été 21% à répondre à notre questionnaire adressé fin 2007, ce qui représente 1044 entreprises pour environ 55 000 salariés suivis.

Taux de retour par taille d'entreprises



Taux de retour par secteur d'activité



Vous êtes 83% à connaître votre médecin en santé au Travail et 62% à l'avoir rencontré dans votre entreprise. Un effort doit cependant être fait spécifiquement vers les TPE, dont les rencontres et échanges avec les médecins du travail sont plus distants.

Si l'obligation réglementaire demeure prioritaire en tant qu'employeur, vous êtes 84% à considérer votre Service de Santé au Travail comme un véritable partenaire pour la prévention des risques.

Ce rôle est particulièrement reconnu dans le secteur de l'industrie et dans les grandes

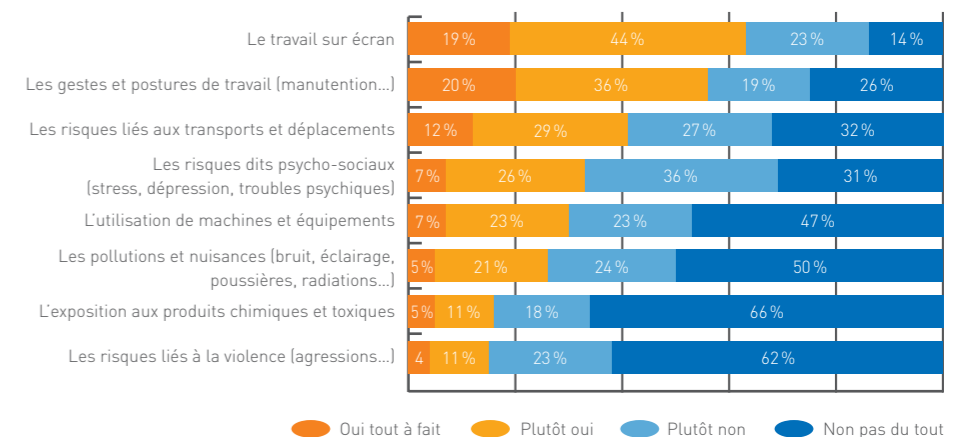
entreprises, il est cependant moins manifeste pour les entreprises de moins de 10 salariés.

La Santé au Travail : un ENJEU reconnu.

On note une perception forte de la Santé au Travail par les entreprises, 49% reconnaissant l'existence de risques pour la santé des salariés liés au poste de travail ou aux risques d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Face à cet enjeu, votre préoccupation majeure est avant tout de limiter le risque pour vos salariés. Viennent ensuite la recherche d'amélioration du climat social et la réduction de l'absentéisme.

Dans votre entreprise, les principaux risques sont...



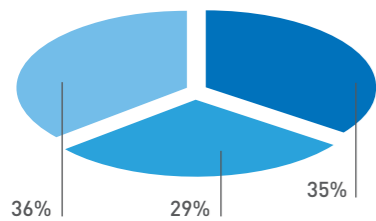
● Oui tout à fait ● Plutôt oui ● Plutôt non ● Non pas du tout

Résultats d'enquête



PRATIQUE :

Description des répondants :



- Chef d'entreprise
- DRH et RH
- Autres

→ Dans la continuité de cette enquête, nous allons adresser un questionnaire à un échantillon de salariés (vus en consultation en avril) sur les mêmes thématiques.

Ce questionnaire sera également totalement anonyme et confidentiel (notamment aucune analyse individuelle ou par entreprise).

Enquêtes réalisées avec le concours du cabinet Resum-Ageal Conseil

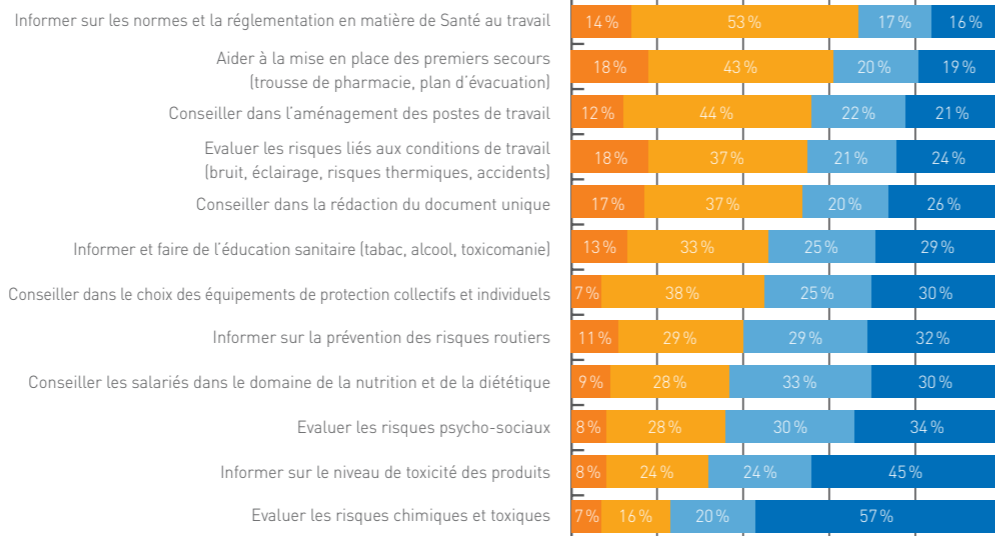


Identifier les risques : une nécessité

L'enquête montre une connaissance relativement fine des risques professionnels par les entreprises, dont la nature dépend logiquement du secteur d'activité : les risques liés aux gestes et postures et travail sur écran (importance du tertiaire) arrivent en tête suivis, dans une moindre mesure, des risques liés aux déplacements, puis l'utilisation de machines et équipement et enfin les risques psychosociaux (toutefois plus marqués pour le secteur marchand).

Les interventions d'AST Grand Lyon sont d'autant plus légitimes que les risques sont bien identifiés dans l'entreprise et que le lien avec le médecin du travail est établi : ce qui est plus facile à mettre en œuvre dans les secteurs à risques et dans les grandes entreprises. Dans un contexte de pénurie de temps médical, nous envisageons de former des Assistantes en Santé au Travail pour mieux répondre aux besoins des TPE/PME ou entreprises du secteur marchand et petits commerces qui apporteront des informations et un appui technique en lien avec l'équipe médicale.

Souhaitez-vous que votre Service Santé au Travail intervienne dans votre entreprise dans les domaines suivants :



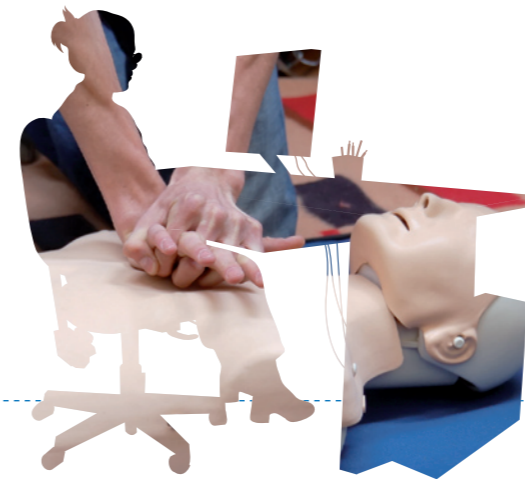
- Oui tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non pas du tout

Faire appel à de nouvelles compétences

Les principaux freins à la mise en place d'une politique de prévention des risques dans votre entreprise sont liés au manque de temps (61%) et à l'absence de compétences idoines (34%), notamment de spécialistes en organisation du travail, ergonomes, ingénieurs et techniciens spécialisés.

C'est pourquoi AST Grand Lyon peut vous accompagner en mettant à votre disposition une équipe professionnelle et pluridisciplinaire composée d'ergonomes, de préventeurs, de techniciens en mesures et par des partenariats avec des psychologues du travail (aide au maintien à l'emploi), et une assistante sociale.

Nous renforçons actuellement cette équipe pour accompagner les médecins du travail et vous fournir des prestations toujours mieux adaptées à vos attentes. Ces compétences sont regroupées au sein d'un GIE, « Rhône Prévention Santé Travail (RPST) ».



Bénéficiaire d'informations et de conseils

Les domaines d'intervention plébiscités par les adhérents sont l'information sur la réglementation en matière de Santé au Travail, l'aide à la mise en place des premiers secours et le conseil dans l'aménagement des postes. Vous êtes plus des deux tiers à vous déclarer prêts à participer à des réunions gratuites d'information sur la gestion des risques professionnels.

Nous privilégierons ainsi une information directe, ciblée par branche professionnelle. Ces réunions seront lancées au second semestre 2008.

Organiser des formations

La formation est une prestation que vous jugez utile pour vos salariés, en particulier dans les domaines du secourisme, de la gestion du stress, puis du travail sur écran et enfin pour les gestes et postures

L'AST Grand Lyon vous propose des sessions de formation, sur ces thématiques en inter-entreprises ou dans vos locaux pour des groupes de huit à dix personnes.

Pour tout renseignement contacter M^{me} Rouby : m.rouby@astgrandlyon.fr

Faciliter le suivi des salariés éloignés

Pour le suivi des salariés éloignés vous êtes plusieurs adhérents à faire part de la difficulté de suivi depuis la fin du protocole d'accord remis en cause par la circulaire du 5 février 2007.

L'AST Grand Lyon s'engage à faciliter toutes vos démarches d'adhésion auprès d'autres Services de Santé au Travail (hors département) en prenant en charge la recherche des Services et les formalités administratives.

Pour tout renseignement contactez M^{me} Zitouni : j.zitouni@astgrandlyon.fr

Améliorer nos prestations

6,3/10, c'est la note de satisfaction globale que vous nous attribuez... Finalement cela reviendrait à dire : bien mais peut mieux faire ! En ce qui concerne l'organisation des visites médicales, vous nous demandez une plus grande flexibilité dans le choix des dates et heures de rendez-vous. Pour les consultations medico-professionnelles vous souhaitez une personnalisation des conseils donnés aux salariés et une plus grande clarté des avis d'aptitude. Concernant l'action en milieu de travail vous souhaitez que votre médecin spécialiste en santé au travail ait une meilleure connaissance du secteur d'activité et du contexte de l'entreprise.

Le Service s'est engagé depuis septembre 2006 dans une Démarche Qualité dans l'optique d'améliorer son organisation interne et ses prestations aux adhérents. Une première évaluation réalisée par l'Afaq Afnor sera réalisée en septembre prochain.

Mettre en ligne des outils de gestion

Vous êtes majoritairement très favorables à l'utilisation d'outils de gestion en ligne, en particulier pour la mise à jour des listes de salariés et des données de l'entreprise, ainsi que pour la gestion des convocations.

Pour faciliter nos échanges, nous mettons en œuvre des outils Internet, que la grande majorité d'entre vous est prête à adopter. Ainsi, un nouveau site web est en ligne depuis février : vous y trouverez un éclairage sur l'actualité de la Santé au Travail, le détail de nos missions et des informations pratiques (comment se rendre dans nos centres avec Google Map, les FAQ).



Un portail Extranet sera également à votre disposition en juin 2008 pour demander des rendez-vous, mettre à jour vos listes de salariés, consulter vos comptes, modifier vos coordonnées.

www.astgrandlyon.org

Retrouvez les résultats de l'enquête